

CONFO'Land HPCL
Confolent
43590 Beauzac
04 71 61 43 31
Email : hpcl.confoland@wanadoo.fr

LOCATION DE SALLES ET GÎTE DE SEJOUR

UTILISATION

Les salles et le gîte de séjour peuvent être utilisés par des associations ou particuliers pour des banquets, mariages, cérémonies, vin d'honneur, réceptions, repas, réunions, séminaires, concours de cartes, loto, thé dansant...

Ils ne pourront être utilisés à des fins contraires à l'ordre public, à la sécurité et aux bonnes mœurs.

La société se réserve le droit de refuser la location en cas de demande ne respectant pas ces conditions, voire de dénoncer unilatéralement et sans indemnité, une autorisation donnée s'avérant ne pas respecter ces conditions.

RESERVATION

La réservation ne pourra être faite plus de deux ans à l'avance et devra être confirmée dans les trois mois qui précèdent son utilisation, faute de quoi elle sera automatiquement annulée. Un acompte de 30% sera demandé à la réservation. Sauf raison majeure, il ne sera pas restitué en cas d'annulation un mois avant la date prévue.

OBJET DE LA LOCATION

L'établissement possède une maison de maître entourée d'un parc arboré de 4000 m² avec :

-Une salle de 280 m² d'une capacité maximum de 250 personnes, dotée d'arrivées électriques et d'une sonorisation. La salle est louée avec chaises et tables nappées. (Vaisselle en option).
Equipement sanitaire.

-Douze chambres en gîte de séjour d'une capacité de 34 couchages. Toutes les chambres sont équipées d'une salle de bains avec lavabo, baignoire, sèche-cheveux et WC.

LA SALLE PEUT ÊTRE LOUEE POUR LA JOURNEE OU LA SOIREE ;

POUR UN MARIAGE OU AUTRE EVENEMENT EXCEPTIONNEL (DU MATIN 10 HEURES AU LENDEMAIN 15 HEURES), LA SALLE EST LOUEE AVEC LA TOTALITE DU GÎTE QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE PERSONNES ? DANS LA LIMITE DES CAPACITES AUTORISEES.

CAUTION

Une caution de **600 euros** devra être versée par le demandeur :

- au moins trois mois à l'avance, si la réservation est faite plus de trois mois avant la date ;
- au moment de la réservation, si celle-ci est faite moins de trois mois avant la date.

Cette caution **SERA CONSERVEE**

- si la manifestation n'a pas lieu et que son annulation n'a pas été signalée au moins un mois avant la date prévue ;
- si une remise en ordre correcte n'a pas été faite ou s'il est constaté des dégâts.

Cette caution pourra venir en déduction du coût de la location.

CONDITIONS GENERALES

Les utilisateurs sont tenus de rendre la salle dans un bon ordre après chaque manifestation.

Les utilisateurs devront fournir une attestation d'assurance pour des manifestations qu'ils organisent et se conformer aux dispositions de sécurité prévues dans les établissements recevant du public.

Les utilisateurs sont tenus d'être informés du système de sécurité en cas d'incendie ou autre incident, et d'informer les participants de la manifestation de manière à ce que tout se passe pour le mieux.

GÎTE DE SEJOUR – TARIES (À partir de 20 personnes)

Une nuit	23 euros par personne
Week-end	44 euros par personne
Quatre nuits (lundi/vendredi)	84 euros par personne
Semaine (8jours/7nuits)	150 euros par personne

Le petit déjeuner est compris.

Classes vertes, centres de loisirs, groupes d'enfants... tarifs spéciaux sur demande.

LOCATION DE LA SALLE : 550 euros la journée ou la soirée hors week-end.

La maison de maître est équipée d'une sonorisation pour après-midi ou soirée dansante : capacité 250 personnes.

LOCATION DU GÎTE EN TOTALITE

Une nuit (hors week-end) : 600 euros

Deux nuits (hors week-end) : 1100 euros

Petit déjeuner compris à partir de 10 personnes, Repas (option) à partir de 10 euros/personne

MARIAGES – EVENEMENTS EXCEPTIONNELS
LOCATION DE SALLE + GÎTE
WEEK-END

Maison de maître : salle (capacité 250 personnes) + gîte en totalité (34 couchages)

Du matin 10 heures au lendemain 16 heures : **1400 euros**

Petit déjeuner (pour 34 personnes) : 80 euros

Ménage (en option) : 200 euros

ETAT DES LIEUX

Toute location sera précédée et suivie d'un état des lieux.

